

Barcelone, le 30 octobre 2015.

Prof. Dr. Teresa FREIXES, Professeur de Droit Constitutionnel de l'Université Autonome de Barcelone, Chaire Jean Monnet *ad personam* sur «Droit Constitutionnel Européen et Gouvernance de l'Économie» et Membre de la Royale Académie des Docteurs, dans ma qualité de rapporteur pour la Thèse Doctorale présentée par M. Mohammed Subhi Khalaf, concernant le sujet

“CONSUMER PROTECTION THROUGH THE RULES OF PRIVATE INTERNATIONAL LAW. A PERSPECTIVE FOR IRAQ”,

laquelle a été dirigée par le Professeur de l'Université de Szczecin Prof. Dr. Pasquale Policastro, je présente mon opinion scientifique au respect.

Cette appréciation doit être située dans le cadre de la Loi du 14 mars 2003 sur les grades et les titres universitaires et artistiques en Pologne (Dz. U. Nr 65, poz. 595, z późn. Zm). Cette Loi, dans son article, 13.1 statue :

« La thèse de doctorat, préparé sous la supervision du promoteur ou sous la supervision du promoteur et le promoteur auxiliaire visé à l'art. 20, al.7, devrait fournir une solution originale au problème scientifique ou une réalisation artistique originale de démontrer une connaissance théorique générale du candidat dans une discipline scientifique ou artistique particulière et la capacité d'effectuer indépendamment des recherches scientifiques ou artistiques ».

À partir de ces dispositions, j'avoue mes considérations.

A) Sur les questions formelles :

La Thèse doctorale présentée par M. Mohammed Subhi Khalaf et dirigée par le Prof. Dr. Pasquale Policastro, garde correctement tous les éléments formels appropriés dans le domaine des doctorats des pays conformant l'Espace Européen de l'Enseignement supérieure.

La Thèse est bien structurée, avec une Introduction explicative et justificative, cinq Chapitres explicatifs de la recherche et bien documentés et la Conclusion avec recommandations, ainsi qu'avec la Table des contenus, la liste des publications précédentes de l'auteur, la liste des abréviations et la Bibliographie, liste des normes et Jurisprudence.

L'ouvrage écrit est bien présenté, avec les notes au pied correctement établies, selon la nomenclature pertinente. Les citations sont bien quottées et les références concrètes aux ouvrages, phrases et affirmations correctement délimitées, qu'il s'agit du Droit applicable en Iraq ou du Droit étranger à ce système, le Droit International ou Européen y compris.

Le texte est bien écrit, le format est bien lisible et il faut tenir compte de cette appréciation compte tenant qu'il est écrit dans une langue étrangère à l'auteur, ce qui constitue une positive valeur ajoutée à ces appréciations formelles sur la Thèse.

B) Sur le bienfondé de la Thèse:

- a. En ce qui concerne l'importance du problème posé.

La protection des consommateurs constitue un des sujets les plus importants dans le monde actuel, où le libre commerce et les besoins des producteurs des produits peuvent s'affronter aux droits des personnes utilisatrices ou destinataires de ceux-ci. De plus en plus, la réglementation de la protection des consommateurs a obtenu une importante élargie dans la Droit International, le Droit de l'Union Européenne et les différents Droits nationaux, tout en conformant un multiniveau juridique qu'il faut appliquer, dans la forme pertinente, n'importe où les problèmes puissent apparaître. Étant donné la nature privée de la plupart des relations parmi producteurs, distributeurs, intermédiaires et consommateurs finales, le Droit International Privé reste au centre de ce système multiniveau complexe, qui s'est instauré dans les actuelles relations juridiques globalisées. Rendre compréhensible ce complexe système, même dans les pays, comme l'Iraq, où le Droit islamique peut aussi garder quelques aspects de son rôle, car la nature privée de ces relations juridiques peut quelquefois le permettre, constitue le noyau dur de la Thèse ci-présente.

La vie économique et sociale des actuelles sociétés a subi des transformations qui ont une évidente correspondance avec celles subies par le Droit réglant les droits des consommateurs, dans une dialectique où ces droits sont confrontés aux intérêts économiques dans un contexte d'intérêts collectives confrontés. Ce qui pose le problème de trouver, non un équilibre parmi ces confrontations, mais une protection pertinente pour la partie la plus faible, c'est-à-dire, celle la protection des individus, en tant que consommateurs. Et j'avoue qu'il est dans cet esprit que la Thèse es abordée, car elle part des principes, établit des standards et cherche la solution la plus adéquate à partir de la détermination de la législation applicable selon les règles du Droit International Privé et à la lumière des Traités Internationaux contraignants dans chaque contexte et de la législation nationale et les renvois pertinents.

À mon avis cette approche est correctement entamée, malgré que peut-être une explicitation d'une approche plus institutionnelle, dans le cadre juridique, au sens de Romano, McCormick ou Häberle, ainsi que d'Hauriou, aurait été plus désirable afin de délimiter les droits des consommateurs en tant qu'institution juridique ayant une signification concrète dans les actuels systèmes juridiques multiniveau. Pourtant, sans l'explicitier, cette approche institutionnelle est présente dans plusieurs parties de la Thèse et elle est subjacente dans la plupart des interprétations sur les éléments dans lesquels l'auteur conforme son discours. Il ne faut pas oublier que la Thèse se borne aux relations contractuelles internationales autour de la consommation de biens et services, non sur les côtés administratif ou pénal, qui sont exclus de son domaine. Il faut aussi remarquer que les relations sociales sont aussi explicitées quand elles peuvent être considérées comme indicateurs ou comme faits nécessaires à la compréhension des institutions juridiques abordées dans la Thèse.

b. En ce qui concerne l'originalité de la solution.

Fixer le Droit International Privé comme clé de voute pour la canalisation des conflits existants autour des relations des consommateurs avec les intermédiaires ou producteurs de biens ou services ne peut pas être considéré comme « solution originale », car il s'agit d'appliquer les règles qui focalisent ces conflits dans un monde chaque fois plus global. Ce qui est originale dans la proposition de l'auteur de la Thèse c'est la méthodologie empruntée afin d'aboutir à l'interprétation pertinente des règles applicables au cas.

Dès cette perspective, l'auteur aborde le concept de consommateur, dans le premier chapitre, non seulement dans les « économicistes » acceptations

classiques, mais aussi phénoménologiques et comportant des éléments de garantie. La détermination du Droit applicable au cas concret centre le contenu du deuxième chapitre, emprunté par l'auteur avec ductilité et compte tenant des difficultés que les opérateurs juridiques en présence doivent affronter, notamment les juges (et c'est pour cela que la jurisprudence montre, à l'avis de l'auteur, sa relevance à ce sujet) ; aussi l'appréciation de la « substantive theory » réalisée par l'auteur montre à son tour la complexité de cette opération interprétative, non exempte d'originalité. L'application de la règle de l'ordre public n'est pas absente dans la construction de la Thèse et c'est le troisième chapitre, lequel, divisé en deux parties, plus méthodologique la première et avec une approche fonctionnelle la deuxième, où son se trouve en présence des problèmes concernant son application concrète. C'est le quatrième chapitre celui qui manifeste la partie la plus ductile de la Thèse, car il se fonde, dans la première partie, dans les règles des contrats, pour aboutir, dans la deuxième, aux critères qui permettent obtenir la protection des parties, qu'ils soient la résidence habituelle ou d'autres découlant du Droit international ou national applicable. Le dernier chapitre contient le noyau dur de la protection des consommateurs, conformée autour de la reconnaissance des situations de conflit juridique, mais dans la recherche des meilleurs pratiques et des plus utiles interprétations, car, en plus de la détermination de la loi applicable l'auteur se confronte aussi à la détermination de l'autorité judiciaire compétente dans le cas.

Ce parcours méthodologique et interprétatif, montre aussi, en forme cohérente et pertinente, les problèmes qu'il faut emprunter dans la protection juridique des consommateurs. Cette méthodologie est dirigée à la recherche des solutions les plus adéquates dans nos systèmes juridiques actuels, notamment avec son application dans un endroit concret, que l'auteur singularise dans le cas de l'Iraq, mais avec des éléments applicables dans l'ensemble des conflits qui précisent

d'une protection spécialisée dans le domaine de la protection des consommateurs, n'importe où ils puissent se présenter.

- c. La vérification de la connaissance théorique générale du candidat dans son discipline.

Si bien cette Thèse s'est formée à partir de et pour trouver des solutions aux conflits juridiques nés dans le Droit Iraquien, ancien et moderne, mais confrontés aux règles du Droits International Privé, ce sujet est analysé à la lumière du Droit comparé et des normes de Droit International concernant les matières abordées.

Cette méthodologie a confronté l'auteur aux règles du Droit International Privé, aux Traités Internationales applicables au Droit des consommateurs, au Droit de l'Union Européenne les concernant et aussi au Droit de plusieurs pays, tels que la France, l'Allemagne de Royaume-Uni, la Suisse, Jordanie, Tunis, Egypte, Liban, Émirats Arabes et, inéluctablement, l'Iraq. Ce multiniveau juridique a été analysé par l'auteur en forme pertinente, en présence du Droit International Privé comme clé de voute, ce qui rend particulièrement plus congrues les conclusions obtenues. C'est aussi à noter l'utilisation de la jurisprudence dans le cadre des systèmes juridiques examinés, spécialement celle de la Cour de Justice de l'Union Européenne, car cette Cour a dû se confronter elle-même aux règles du Droit International Privé dans une bonne partie des affaires concernant les droits des consommateurs. Les références aux décisions de la Cour de Cassation Française révèlent l'importance de cette approche comparée mise en valeur par l'auteur de la Thèse.

Autres, on peut constater une bonne utilisation des catégories du Droit International Privé en général, mais aussi du Droit de l'Union Européenne et du

droit national. Je ne peux pas vérifier si le Droit Iraquien est ou non bien analysé, car cela excède de mes connaissances en Droit comparé, mais je peux affirmer que les éléments qui conforment le multiniveau juridique du Droit des consommateurs sont utilisés en forme pertinente, dans les affirmations concrètes et dans les avertissements généraux.

La Thèse montre une bonne connaissance générale, non seulement du Droit positif applicable aux institutions juridiques analysées, mais aussi en ce qui concerne les éléments de dogmatique juridique qui est subjacent aux différents niveaux juridiques en présence. À remarquer aussi l'utilité de cette Thèse pour la construction du nouveau Droit Iraquien concernant la protection des consommateurs dans des relations juridiques complexes.

d. La vérification de la capacité du candidat à effectuer de manière indépendante des recherches scientifiques.

L'apprentissage démontré par l'auteur de la Thèse montre qu'il est dans l'état de développer des recherches scientifiques en forme autonome ou indépendante. En fait il a été assujetti à une méthodologie d'analyse scientifique appropriée laquelle peut aussi être appliquée dans le Droit des consommateurs dans n'importe quel contexte. La précision avec laquelle l'auteur construit l'application des règles du Droit International Privé, dans des cas compliqués comme ceux qui sont presque toujours à vérifier dans les relations juridiques concrètes, contient à son tour les éléments de sûreté juridique nécessaires afin d'aborder correctement ces questions, car elles s'articulent autour des conflits d'intérêt parmi ceux qui ont besoin des biens et des services et ceux qui les produisent ou les distribuent, appliquent en forme correcte les clauses d'ordre public et les éléments de Droit comparé, offrent des interprétations plausibles et, si nécessaire, flexibles, au

même temps qu'elles constituent une épistémologie qu'on peut discuter dans son application dans le cas, mais qui rend pertinente la dialectique entre les ordres juridiques en tant que méthode générale d'interprétation.

Ce sont ces apports de la Thèse, ceux qui me permettent d'affirmer que l'auteur est capable d'emprunter des investigations en forme autonome. Il a été bien capable de surmonter des difficultés interprétatives dans un domaine fortement complexe. L'auteur a aussi compétence pour définir une méthodologie d'analyse permettant d'être applicable dans plusieurs contextes. Et il a su bâtir une construction interprétative multiniveau en forme cohérente, compte tenant des besoins de chaque niveau juridique, mais découlant dans un système intégratif dirigé à obtenir des résultats pertinents, non uniquement dans un sens formel, mais aussi dans la garantie des droits des consommateurs.

En conclusion, je confirme qu'à mon avis la Thèse accomplisse les conditions de l'article 13 de la Loi du 14 mars 2003 sur les grades et sur les titres scientifiques (Loi de la République de Pologne du 14 mars 2003 Dz. U. Nr 65, poz. 595, et novélisations).

Pour cela, je propose que la dissertation soit admise aux phases successives de la procédure.



Prof. Dr. Teresa Freixes  
Professeur de Droit Constitutionnel de l'Université Autonome de Barcelone  
Chaire Jean Monnet *ad personam*  
Membre de la Royal Académie des Docteurs